

Canagrex

M. Marcel Roy (Laval): Madame le Président, avant le déjeuner j'étais à expliquer la situation qui existait lorsque le gouvernement libéral avait décidé de créer les offices de commercialisation afin d'assurer un meilleur revenu aux producteurs et une stabilité surtout dans les revenus face à l'augmentation considérable des coûts de production. A ce moment-là, l'opposition était contre le projet. Les arguments de l'opposition étaient absolument identiques à ceux que j'ai entendus durant les 85 heures que ce projet de loi a été étudié en comité et depuis qu'il est actuellement discuté à la Chambre. C'est là que l'on se rend compte de l'évolution conservatrice dans les idées. S'il avait fallu que les Canadiens attendent cette évolution conservatrice, je pense que de nombreux projets n'auraient jamais vu le jour. Ce qui m'étonne le plus, c'est cette difficulté ou cette question d'attitude ou de philosophie à s'entendre sur un programme. C'est toujours la division.

Je parlais tantôt des offices de commercialisation, et de ce que cela a signifié pour les producteurs de volailles, de poulets à griller, d'œufs. Maintenant il ne s'agit pas d'un office de commercialisation. L'objectif de Canagrex, c'est de faciliter et de promouvoir l'exportation des produits agricoles alimentaires du Canada. Et on n'a qu'à regarder la position des progressistes conservateurs sur l'ensemble des projets résultant de l'initiative du gouvernement libéral. Je rappellerai simplement le Pas du Nid-de-Corbeau. On a vu à ce moment-là, encore une fois, une division au sein du parti progressiste conservateur. Il a été question aujourd'hui de la Fête du Canada et on a vu encore une division parmi ces gens. Il est évident que pour l'adoption de Canagrex, on ne peut avoir l'unanimité du parti progressiste conservateur. Et j'aurais aimé durant la campagne au leadership connaître la position des progressistes conservateurs concernant les programmes de santé au Canada. On n'en a pas fait mention parce qu'on n'a pas de politique arrêtée sur ces programmes d'envergure qui intéressent la population canadienne. Aucun candidat au leadership . . .

• (1510)

Le président suppléant (M. Corbin): A l'ordre! L'honorable député s'éloigne considérablement du sujet ou des amendements présentement à l'étude à la Chambre. Il vient d'introduire un élément tout à fait nouveau dans le débat. Je l'inviterais, s'il le veut bien, à relier ses remarques, ses commentaires, aux amendements qui sont maintenant devant la Chambre.

M. Roy: Monsieur le Président, je crois que vous avez entièrement raison. Mais la raison pour laquelle j'ai utilisé cet argument . . . Je parlais de l'attitude et de la philosophie d'un parti, et je me servirai d'un exemple pour illustrer encore . . .

Le président suppléant (M. Corbin): A l'ordre! Je m'excuse auprès de l'honorable député de Laval (M. Roy), mais je voudrais lui rappeler de même qu'aux autres honorables députés que nous sommes à l'étape du rapport, que le débat est considérablement restreint, et que les remarques doivent être reliées de façon assez précise aux amendements regroupés. Il est vrai que nous avons plus d'une demi-douzaine d'amendements à l'étude à l'heure actuelle, mais le genre de remarques que fait le député devraient préférablement être faites soit à l'étape de la deuxième lecture ou de la troisième. Alors, à nouveau, je l'inviterais, s'il le veut bien, à relier ses observations aux amendements.

M. Roy: Monsieur le Président, je parlais de philosophie. Je pense que c'est lié au bill. Je me réfère au discours qu'a prononcé le député de Moose Jaw (M. Neil), et c'est là qu'une question d'attitude, de philosophie entre en ligne de compte. On comparait Canagrex. Tout ce qu'on veut, monsieur le Président, par Canagrex, ce sont exactement les mêmes pouvoirs qu'a actuellement la Commission canadienne du blé. On demande les mêmes pouvoirs pour Canagrex que ceux de la Commission canadienne du blé. Mais aussitôt qu'on mentionne la Commission canadienne du blé, il semble que pour les progressistes conservateurs c'est un bébé auquel il ne faut pas toucher parce que c'est un bébé de l'Ouest. On en est fier, nous dans l'Est, de la Commission canadienne du blé. Tout ce qu'on veut avoir, c'est un organisme au moyen duquel les produits canadiens pourront mieux aller sur des marchés d'exportation. Et la raison pour laquelle cela est d'autant plus important pour le Canada, c'est que la population canadienne est limitée à 24 millions de consommateurs de produits canadiens, et que 50 p. 100 des produits du Québec, du Canada tout entier, des produits alimentaires sont exportés sur les marchés extérieurs, parce que notre consommation est plus limitée. Et j'utiliserai comme parallèle la situation aux États-Unis qui ont une population 10 fois plus élevée que la nôtre, et pour qui le commerce de l'exportation représente seulement 30 p. 100 de leurs revenus, tandis qu'au Canada, 50 p. 100 des revenus des producteurs agricoles dépendent du marché d'exportation. Et c'est la raison pour laquelle on veut avoir un outil pour continuer à se développer sur des marchés d'exportation par l'intermédiaire de Canagrex en vue d'assurer aux producteurs l'augmentation de leurs ventes et des marchés particuliers.

Canagrex n'a nullement le pouvoir d'exercer un monopole sur quelque produit que ce soit, et cela est bien clair dans la loi, ni à l'exportation ni à l'importation. Et cet office n'est pas l'office de commercialisation auquel je me suis référé au début de mon exposé, lorsqu'il s'agissait de planifier une production en tenant compte des demandes afin d'assurer un revenu stable au producteur, revenu qui refléterait mieux ses coûts de production avec un profit normal. C'était cela l'objectif des offices de commercialisation, et c'est cela qu'on obtenu les marchés du poulet à griller, de la volaille, des œufs. Et c'est ce à quoi l'opposition s'est opposée systématiquement, et c'est dans le même contexte aujourd'hui que l'on s'oppose encore à l'initiative du gouvernement libéral de mettre des projets de l'avant. Mais non, on préfère utiliser la politique du chloroforme en ce qui a trait aux problèmes. On préfère la politique du statut quo relativement à toutes les initiatives que l'on a eues. La politique de chloroforme: dire non! Pour le tarif du Pas du Nid-de-Corbeau, le *statu quo*, c'est encore mieux! Les offices de commercialisation, il ne faut pas toucher à cela! Le Nid-de-Corbeau, il ne faut pas toucher à cela! Canagrex, non! Non, ne touchez pas à cela! On accepte le principe, mais on ne vous donne aucun pouvoir. On achète la machine, ce n'est pas pire, mais pas d'essence, pas de pouvoir! C'est un peu l'attitude qui a été adoptée au sujet des amendements qui ont été déposés par l'opposition le 19 juillet 1982, et on nous blâme aujourd'hui en disant que nous imposons une clôture au débat qui a déjà duré 85 heures en comité. Les amendements ont été apportés le 19 juillet 1982, et encore aujourd'hui on fait de l'opposition systématique parce qu'on préfère la politique du chloroforme.